



Athénée Royal Crommelynck

Avenue Orban, 73 • 1150 Bruxelles

<http://education.skynet.be/ar-crommelynck-fon/>

Sections maternelle • primaire • secondaire

Ensemble, créons l'envie d'apprendre

JUSTIFICATION D'ABSENCE

Attention : Dès que l'élève compte 10 demi-jours d'absence considérés comme non justifiés, le chef d'établissement doit le signaler au service de contrôle de l'obligation scolaire.

Nom, prénom de l'élève : Classe :

Date (s) d'absence :

Motif de l'absence

- Maladie (Veuillez préciser la cause. Rappel : certificat pour + de 3 jours)

.....
.....

- Autre motif (mentionner « pour des raisons familiales » ou « circonstances exceptionnelles » ne suffit pas)

.....
.....

Date et signature du responsable :

Avis de la direction : Recevable Non recevable

Justification :
.....
.....
.....

Remarque : Ce document est le seul accepté par l'école pour la justification des absences et sera le cas échéant accompagné des papiers prouvant le motif. Il doit être remis au plus tard le lendemain de l'absence.